

**Communauté de communes  
AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE**

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SEANCE DU 5 AVRIL 2024

Les textes intégraux des actes sont consultables à l'accueil de la Communauté de communes aux heures habituelles d'ouverture et sur son site Internet à l'adresse suivante : <https://www.auray-quiberon.fr/aqta/actes-administratifs-228.html>

Conseillers en exercice : 57	Présents : 41	Votants : 55
------------------------------	---------------	--------------

L'an deux mille vingt-quatre, le cinq avril à neuf heures trente, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Philippe LE RAY, Président, Espace Les Chênes à CRAC'H.

**Étaient présents :** Annie AUDIC, Julien BASTIDE, Karine BELLEC, Katia BONNEC, Sandrine CADORET, Hervé CAGNARD, Jean-Luc CHIFFOLEAU, Hélène CODA POIREY, Marie DUBOIS, Amélie FUSIL-de ROBIANO, Roland GASTINE, Bruno GOASMAT, Marie-Pierre HELOU, Lionel HERVE, Diane HINGRAY, Christelle JAFFRE-DANET, Jean-Pierre KERBART, Pierrick KERGOSIEN, Philippe KERZERHO, Chantal LE BIHAN-LE PLOUFF, Pascal LE CALVE, François LE COTILLEC, Philippe LE FUR, Pascal LE JEAN, Marie-Françoise LE JOSSEC, Sophie LEMOULINIER, Olivier LEPICK, Lénaïck LE PORT-HELLEC, Philippe LE RAY, Jean-Luc LE TALLEC, Jean-Yves MAHEO, Chantal MAHIEUX, Yves NORMAND, Sylvie OLLIVIER, Dominique OLLIVIER-FRANKEL, François POMMOIS, Dominique RIGUIDEL, Aurélie RIO, Odile ROSNARHO, François SERMIER, Franck VALLEIN.

**Absents ayant donné pouvoir :** Dominique DE WIT à Bruno GOASMAT, Valérie DIARD-MARTIN à François POMMOIS, Stéphanie DOYEN à Dominique RIGUIDEL, Nathalie GUEMY à Marie DUBOIS, Guy HERCEND à Hélène CODA POIREY, Claude JARNO à Christelle JAFFRE-DANET, Ronan LE DELEZIR à Annie AUDIC, Fabien LE PALLEC à Diane HINGRAY, Benoit LE ROL à Pierrick KERGOSIEN, Patrick LE ROUX à Sophie LEMOULINIER, Claire MASSON à Julien BASTIDE, Fabrice ROBELET à Amélie FUSIL-de ROBIANO, Katia SCULO à Lénaïck LE PORT-HELLEC, Arnaud THOMAZO à Dominique OLLIVIER-FRANKEL.

**Absents excusés :** Ronan ALLAIN, Gildas GOUARIN.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Décision N°	Titre	Objet	Vote
2024DC022	Désignation du Secrétaire de séance	Nommer Mme Annie AUDIC, Secrétaire de séance.	Délibération adoptée à l'unanimité
2024DC023	Adoption du procès-verbal de la séance précédente	Approuver le procès-verbal de la séance du 9 février 2024.	Délibération adoptée à l'unanimité
2024DC024	Désignation d'un membre au sein d'une commission communautaire	Intégrer Mme Katia BONNEC à la commission Ressources communautaires et d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.	Délibération adoptée à l'unanimité
2024DC025	Adoption des comptes de gestion 2023	DECIDE : - d'approuver les comptes de gestion 2023 tels qu'établis par le Comptable public, qui comportent huit documents relatifs aux huit budgets de la Communauté de communes (budget principal, budget annexe parcs d'activités, budget annexe eau potable, budget annexe assainissement collectif, budget annexe assainissement non-collectif,	Délibération adoptée à l'unanimité

		budget annexe AQTA Foncier, budget ordures ménagères, budget GEMAPI) ; - d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.	
<b>2024DC026</b>	<b>Election du Président de séance pour le vote des comptes administratifs 2023</b>	Approuver que M. Dominique RIGUIDEL, Vice-Président en charge du développement économique, des finances, de la mutualisation et évaluation des politiques communautaires, préside la séance relative au vote des comptes administratifs 2023.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>
<b>2024DC027</b>	<b>Approbation des comptes administratifs 2023 et affectation des résultats</b>	Approuver les comptes administratifs 2023 et l'affectation des résultats tels que présentés ci-dessous :	<i>Délibération adoptée à l'unanimité M. Philippe LE RAY étant sorti.</i>

#### Budget principal

Compte administratif 2023	Fonctionnement	Investissement
Recettes 2023	64 202 088,50	11 768 031,39
Dépenses 2023	53 995 115,53	19 282 593,03
<b>Résultat 2023</b>	<b>10 206 972,97</b>	<b>-7 514 561,64</b>
<b>Restes à réaliser 2023</b>		
RAR recettes 2023		887 168,15
RAR dépenses 2023		1 939 641,54
<b>Solde des RAR 2023</b>		<b>-1 052 473,39</b>
<b>Affectation du résultat (1068)</b>		<b>8 567 035,03</b>
Excédent de fonctionnement reporté		1 639 937,94
Résultat d'investissement reporté		-7 514 561,64

#### Budget parcs d'activités

Compte administratif 2023	Fonctionnement	Investissement
Recettes 2023	7 074 449,03	3 791 586,46
Dépenses 2023	5 076 523,31	6 873 418,14
<b>Résultat 2023</b>	<b>1 997 925,72</b>	<b>-3 081 831,68</b>
<b>Restes à réaliser 2023</b>		
RAR recettes 2023		0
RAR dépenses 2023		0
<b>Solde des RAR 2023</b>		<b>0,00</b>
<b>Affectation du résultat (1068)</b>		<b>0,00</b>
Excédent de fonctionnement reporté		1 997 925,72
Résultat d'investissement reporté		-3 081 831,68

**Budget eau potable**

<b>Compte administratif 2023</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>
Recettes 2023	10 856 669,84	4 428 472,94
Dépenses 2023	6 083 375,55	6 607 052,61
<b>Résultat 2023</b>	<b>4 773 294,29</b>	<b>-2 178 579,67</b>
<b>Restes à réaliser 2023</b>		
RAR recettes 2023		28 375,00
RAR dépenses 2023		5 683,11
<b>Solde des RAR 2023</b>		<b>22 691,89</b>
<b>Affectation du résultat (1068)</b>		<b>2 155 887,78</b>
Excédent de fonctionnement reporté		2 617 406,51
Résultat d'investissement reporté		-2 178 579,67

**Budget assainissement collectif**

<b>Compte administratif 2023</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>
Recettes 2023	10 671 741,85	17 492 019,18
Dépenses 2023	6 098 244,24	24 429 715,15
<b>Résultat 2023</b>	<b>4 573 497,61</b>	<b>-6 937 695,97</b>
<b>Restes à réaliser 2023</b>		
RAR recettes 2023		2 682 717,69
RAR dépenses 2023		103 522,11
<b>Solde des RAR 2023</b>		<b>2 579 195,58</b>
<b>Affectation du résultat (1068)</b>		<b>4 358 500,39</b>
Excédent de fonctionnement reporté		214 997,22
Résultat d'investissement reporté		-6 937 695,97

**Budget assainissement non collectif**

<b>Compte administratif 2023</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>
Recettes 2023	672 974,51	111 959,36
Dépenses 2023	479 984,92	12 033,13
<b>Résultat 2023</b>	<b>192 989,59</b>	<b>99 926,23</b>
<b>Restes à réaliser 2023</b>		
RAR recettes 2023		
RAR dépenses 2023		2 160,00
<b>Solde des RAR 2023</b>		<b>-2 160,00</b>
<b>Affectation du résultat (1068)</b>		<b>0,00</b>
Excédent de fonctionnement reporté		192 989,59
Résultat d'investissement reporté		99 926,23

### Budget portage foncier

Compte administratif 2023	Fonctionnement	Investissement
Recettes 2023	836 555,77	532 695,00
Dépenses 2023	836 555,77	1 369 250,52
<b>Résultat 2023</b>	<b>0,00</b>	<b>-836 555,52</b>
<b>Restes à réaliser 2023</b>		
RAR recettes 2023		
RAR dépenses 2023		
<b>Solde des RAR 2023</b>		<b>0,00</b>
<b>Affectation du résultat (1068)</b>		<b>0,00</b>
Excédent de fonctionnement reporté		0,00
Résultat d'investissement reporté		-836 555,52

### Budget ordure ménagère

Compte administratif 2023	Fonctionnement	Investissement
Recettes 2023	29 809 227,78	860 077,35
Dépenses 2023	22 129 142,91	9 921 055,11
<b>Résultat 2023</b>	<b>7 680 084,87</b>	<b>-9 060 977,76</b>
<b>Restes à réaliser 2023</b>		
RAR recettes 2023		8 288 030,78
RAR dépenses 2023		4 993 959,11
<b>Solde des RAR 2023</b>		<b>3 294 071,67</b>
<b>Affectation du résultat (1068)</b>		<b>5 766 906,09</b>
Excédent de fonctionnement reporté		1 913 178,78
Résultat d'investissement reporté		-9 060 977,76

### Budget GEMAPI

Compte administratif 2023	Fonctionnement	Investissement
Recettes 2023	1 386 961,38	211 153,25
Dépenses 2023	789 965,45	386 394,94
<b>Résultat 2023</b>	<b>596 995,93</b>	<b>-175 241,69</b>
<b>Restes à réaliser 2023</b>		
RAR recettes 2023		147 735,99
RAR dépenses 2023		
<b>Solde des RAR 2023</b>		<b>147 735,99</b>
<b>Affectation du résultat (1068)</b>		<b>27 505,70</b>
Excédent de fonctionnement reporté		569 490,23
Résultat d'investissement reporté		-175 241,69

- Autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.

Décision N°	Titre	Objet	Vote
2024DC028	<b>Vote des taux de Cotisation Foncière des Entreprises, de Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires, de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties et Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties pour 2024</b>	DECIDE : - d'adopter les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2024 de 18,18% pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, 0,674% pour la taxe foncière sur les propriétés bâties, 4,32% pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties et 21,73% pour la cotisation foncière des entreprises ; - d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>
2024DC029	<b>Vote des taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour 2024</b>	DECIDE : - de fixer les taux de TEOM 2024 comme suit : - Zone 1 : 11,36% pour les communes d'Auray, Brec'h, Camors, Hoëdic, Houat, Landaul, Landévant, Locoal-Mendon, Ploemel, Plumergat, Pluneret, Pluvigner et Sainte-Anne d'Auray ; - Zone 2 : 12,04% pour les communes de Belz, Carnac, Crac'h, Erdeven, Etel, La Trinité-sur-Mer, Locmariaquer, Plouharnel, Quiberon, Saint-Philibert et Saint-Pierre Quiberon ; - et d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité M. Pascal LE CALVE étant sorti.</i>
2024DC030	<b>Approbation du produit de la taxe GEMAPI pour 2024</b>	DECIDE : - de fixer le produit de la taxe GEMAPI pour 2024 à 847 400 € ; - d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document y afférent.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>
2024DC031	<b>Autorisations de Programme et Crédits de Paiement</b>	DECIDE : - d'approuver les créations et modifications d'AP/CP suivantes :	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>

PLH 2016-2022				
N°AP	Budget	Libellé programme	Opération	Montant de l'autorisation de programme
AP-1	Budget principal	Plan local de l'habitat 2016-2022	Opération-20	5 736 000,00 €

Echéancier indicatif du montant des crédits de paiement					
CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021
1 920,00 €	298 168,57 €	309 920,04 €	696 631,98 €	527 876,59 €	669 683,31 €
CA 2022	CA 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027
1 146 787,65 €	633 851,02 €	876 800,00 €	190 000,00 €	190 000,00 €	194 360,84 €

<b>FIBRE OPTIQUE PHASE 1 TRANCHE 2</b>				
<b>N°AP</b>	<b>Budget</b>	<b>Libellé programme</b>	<b>Opération</b>	<b>Montant de l'autorisation de programme</b>
AP-2	Budget principal	Fibre optique	Opération-21	2 409 656,24 €

<b>Echéancier indicatif du montant des crédits de paiement</b>			
<b>CA 2017</b>	<b>CA 2018</b>	<b>CA 2019</b>	<b>CA 2020</b>
526 983,24 €	526 983,24 €	574 605,36 €	120 971,39 €
<b>CA 2021</b>	<b>CA 2022</b>	<b>CA 2023</b>	
- €	55 536,14 €	604 576,87 €	

<b>PEM</b>				
<b>N°AP</b>	<b>Budget</b>	<b>Libellé programme</b>	<b>Opération</b>	<b>Montant de l'autorisation de programme</b>
AP-3	Budget principal	PEM	Opération-22	23 077 988,64 €

<b>Echéancier indicatif du montant des crédits de paiement</b>							
<b>CA 2018</b>	<b>CA 2019</b>	<b>CA 2020</b>	<b>CA 2021</b>	<b>CA 2022</b>	<b>CA 2023</b>	<b>CP 2024</b>	<b>CP 2025</b>
962 846,63€	6 087 285,90€	6 668 227,93€	6 078 192,17€	1 728 036,01€	112 646,86€	1 003 800,00€	436 953,14€

<b>FDC 2018-2020</b>				
<b>N°AP</b>	<b>Budget</b>	<b>Libellé programme</b>	<b>Opération</b>	<b>Montant de l'autorisation de programme</b>
AP-4	Budget principal	Fonds de concours	Opération-23	1 515 292,68 €

<b>Echéancier indicatif du montant des crédits de paiement</b>						
<b>CA 2018</b>	<b>CA 2019</b>	<b>CA 2020</b>	<b>CA 2021</b>	<b>CA 2022</b>	<b>CA 2023</b>	<b>CP 2024</b>
138 000,00 €	412 204,00 €	123 222,00 €	266 366,68 €	355 000,00 €	160 500,00 €	60 000,00 €

<b>FIBRE OPTIQUE PHASE 2</b>				
<b>N°AP</b>	<b>Budget</b>	<b>Libellé programme</b>	<b>Opération</b>	<b>Montant de l'autorisation de programme</b>
AP-6	Budget principal	Fibre optique phase 2	Opération-24	9 389 232,40 €

<b>Echéancier indicatif du montant des crédits de paiement</b>				
<b>CA 2019</b>	<b>CA 2020</b>	<b>CA 2021</b>	<b>CA 2022</b>	<b>CA 2023</b>
1 877 846,00 €	1 877 846,60 €	1 877 846,60 €	1 877 846,60 €	1 877 846,60 €

<b>MULTI-ACCUEIL D'ERDEVEN</b>				
<b>N°AP</b>	<b>Budget</b>	<b>Libellé programme</b>	<b>Opération</b>	<b>Montant de l'autorisation de programme</b>
AP-8	Budget principal	Multi-accueil d'Erdeven	Opération-26	1 432 158,74 €

<b>Echéancier indicatif du montant des crédits de paiement</b>				
<b>CA 2019</b>	<b>CA 2020</b>	<b>CA 2021</b>	<b>CA 2022</b>	<b>CA 2023</b>
43 704,71 €	58 036,11 €	1 216 855,48 €	104 171,09 €	9 391,35 €

<b>ITINERAIRES CYCLABLES</b>				
<b>N°AP</b>	<b>Budget</b>	<b>Libellé programme</b>	<b>Opération</b>	<b>Montant de l'autorisation de programme</b>
AP-11	Budget principal	Itinéraires cyclables	Opération-29	5 846 552,42 €

<b>Echéancier indicatif du montant des crédits de paiement</b>						
<b>CA 2020</b>	<b>CA 2021</b>	<b>CA 2022</b>	<b>CA 2023</b>	<b>CP 2024</b>	<b>CP 2025</b>	<b>CP 2026</b>
- €	80 000,00 €	80 246,40 €	1 151 306,02 €	1 935 000,00 €	1 500 000,00 €	1 100 000,00 €

<b>FDC 2021-2023</b>				
<b>N°AP</b>	<b>Budget</b>	<b>Libellé programme</b>	<b>Opération</b>	<b>Montant de l'autorisation de programme</b>
AP-12	Budget principal	Fonds de concours 2021-2023	Opération-130	1 675 763,55 €

<b>Echéancier indicatif du montant des crédits de paiement</b>			
<b>CA 2021</b>	<b>CA 2022</b>	<b>CA 2023</b>	<b>CP 2024</b>
75 000,00 €	214 883,00 €	519 680,55 €	866 200,00 €

<b>ASSAINISSEMENT COLLECTIF - PLAN MARSHALL</b>				
<b>N°AP</b>	<b>Budget</b>	<b>Libellé programme</b>	<b>Opération</b>	<b>Montant de l'autorisation de programme</b>
AP-13	Budget assainissement collectif	Réhabilitations, extensions de réseaux et stations d'épuration	Opération-319	61 768 180,26 €

<b>Echéancier indicatif du montant des crédits de paiement</b>				
<b>CA 2021</b>	<b>CA 2022</b>	<b>CA 2023</b>	<b>CP 2024</b>	<b>CP 2025</b>
8 663 885,81 €	13 188 531,27 €	12 373 763,18 €	14 542 000,00 €	13 000 000,00 €

<b>EAU POTABLE</b>				
<b>N°AP</b>	<b>Budget</b>	<b>Libellé programme</b>	<b>Opération</b>	<b>Montant de l'autorisation de programme</b>
AP-14	Budget eau potable	extensions/renouvellements des réseaux	Opération-212	15 048 400,00 €

<b>Echéancier indicatif du montant des crédits de paiement</b>				
<b>CA 2021</b>	<b>CA 2022</b>	<b>CA 2023</b>	<b>CP 2024</b>	<b>CP 2025</b>
1 804 061,00 €	2 744 311,36 €	3 054 246,99 €	4 246 300,00 €	3 199 480,65 €

<b>TRAVAUX DE REQUALIFICATION ET D'ECONOMIE D'ENERGIES DANS LES ZONES D'ACTIVITES</b>				
<b>N°AP</b>	<b>Budget</b>	<b>Libellé programme</b>	<b>Opération</b>	<b>Montant de l'autorisation de programme</b>
AP-15	Budget principal	Travaux de requalification et d'économies d'énergies dans les zones d'activités	Opération-133	2 085 447,03 €

<b>Echéancier indicatif du montant des crédits de paiement</b>				
<b>CA 2022</b>	<b>CA 2023</b>	<b>CP 2024</b>	<b>CP 2025</b>	<b>CP 2026</b>
150 402,38 €	506 644,65 €	628 400,00 €	400 000,00 €	400 000,00 €

<b>GEMAPI</b>				
<b>N°AP</b>	<b>Budget</b>	<b>Libellé programme</b>	<b>Opération</b>	<b>Montant de l'autorisation de programme</b>
AP-17	Budget GEMAPI	Travaux gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations	Opération-811	5 380 600,00 €

<b>Echéancier indicatif du montant des crédits de paiement</b>			
<b>CA 2023</b>	<b>CP 2024</b>	<b>CP 2025</b>	<b>CP 2026</b>
385 716,34 €	1 218 700,00 €	1 400 000,00 €	2 376 183,66 €

<b>FDC 2023-2026</b>				
<b>N°AP</b>	<b>Budget</b>	<b>Libellé programme</b>	<b>Opération</b>	<b>Montant de l'autorisation de programme</b>
AP-18	Budget principal	Fonds de concours 2023-2026	Opération-136	8 000 000,00 €



Echéancier indicatif du montant des crédits de paiement			
CA 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026
500 000,00 €	1 600 000,00 €	2 950 000,00 €	2 950 000,00 €

PLH 2023-2028				
N°AP	Budget	Libellé programme	Opération	Montant de l'autorisation de programme
AP-19	Budget principal	Plan local de l'habitat 2023-2028	Opération-137	14 532 000,00 €

Echéancier indicatif du montant des crédits de paiement					
CA 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028
49 365,00 €	1 687 000,00 €	3 198 909,00 €	3 198 909,00 €	3 198 909,00 €	3 198 908,00 €

FIBRE OPTIQUE PHASE 3				
N°AP	Budget	Libellé programme	Opération	Montant de l'autorisation de programme
AP-20	Budget principal	Fibre optique phase 3	Opération-138	9 761 440,00 €

Echéancier indicatif du montant des crédits de paiement			
CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027
2 440 360,00 €	2 440 360,00 €	2 440 360,00 €	2 440 360,00 €

- et d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.

Décision N°	Titre	Objet	Vote
2024DC032	Vote des budgets 2024	<p>DECIDE :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de créer, à compter de l'exercice 2024, un budget annexe « bail à construction » qui s'exécutera dans le respect des règles de la nomenclature comptable M57, sous forme de Service public administratif, assujetti à TVA ;</li> <li>- d'adopter les Budgets Primitifs 2024 présentés ci-dessous par chapitres et/ou opérations en section de fonctionnement et d'investissement ;</li> <li>- d'autoriser, conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, pour l'ensemble des budgets M57 ;</li> <li>- d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.</li> </ul>	<p><i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>  <i>M. Yves NORMAND étant sorti.</i></p>

Fonctionnement (en €)	Dépenses en €	Recettes en €
Budget principal	54 799 700	54 799 700
Budget parcs d'activité	6 160 000	6 160 000
Budget eau potable	9 003 000	9 003 000
Budget assainissement collectif	9 510 000	9 510 000
Budget assainissement non collectif	577 900	577 900
Budget AQTA Foncier	4 978 000	4 978 000
Budget Déchets	26 250 000	26 250 000
Budget GEMAPI	1 453 800	1 453 800
Budget baux à construction	64 200	64 200
<b>TOTAL</b>	<b>112 796 600</b>	<b>112 796 600</b>

Investissement (en €)	Dépenses en €	Recettes en €
Budget principal	34 448 500	34 448 500
Budget parcs d'activités	7 441 000	7 441 000
Budget eau potable	6 902 000	6 902 000
Budget assainissement collectif	25 685 000	25 685 000
Budget assainissement non collectif	108 300	108 300
Budget AQTA Foncier	5 814 000	5 814 000
Budget Déchets	20 343 000	20 343 000
Budget GEMAPI	1 399 000	1 399 000
Budget baux à construction	4 098 100	4 098 100
<b>TOTAL</b>	<b>106 238 900</b>	<b>106 238 900</b>

Décision N°	Titre	Objet	Vote
2024DC033	<b>Critères de répartition de la Dotation de Solidarité Communautaire</b>	<p>DECIDE :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'arrêter les critères de répartition comme suit : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ecart de revenu par habitant : 26,5%,</li> <li>• Insuffisance de potentiel financier par habitant : 10%,</li> <li>• Ecart d'effort fiscal : 30%,</li> <li>• Insuffisance d'attribution de compensation : 25%,</li> <li>• Enveloppes spécificités territoriales : 7,5% et 1% ;</li> </ul> </li> <li>- d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.</li> </ul>	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>
2024DC034	<b>Montant et répartition par commune de la Dotation de Solidarité Communautaire 2024</b>	<p>DECIDE :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de fixer le montant de la Dotation de Solidarité Communautaire 2024 à 2 millions d'euros ;</li> <li>- d'approuver la ventilation par commune conformément au tableau ci-dessous ;</li> <li>- d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.</li> </ul>	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>

	Ecart de revenu	Insuffisance de potentiel financier	Effort fiscal	Part insuffisance d'AC	Spécificités territoriales		Total DSC	Rappel des DSC 2023
					Communes insulaires	Gestion d'un équipement spécifique		
AURAY	89 642	23 668	104 189	0			<b>217 499</b>	162 267
BELZ	20 797	7 455	22 761	21 376			<b>72 389</b>	56 759
BRECH	42 050	14 661	36 670	57 997			<b>151 378</b>	109 875
CAMORS	21 720	7 774	18 006	44 989			<b>92 489</b>	67 033
CARNAC	17 701	12 167	46 857	0			<b>76 725</b>	57 508
CRACH	16 473	6 545	20 319	9 947			<b>53 284</b>	40 681
ERDEVEN	22 597	12 270	27 353	34 476			<b>96 696</b>	73 171
ETEL	12 004	5 299	16 052	16 190			<b>49 545</b>	36 981
HOEDIC	613	517	1 311	0	75 000		<b>77 441</b>	76 850
ILE-D'HOUAT	1 242	886	1 880	976	75 000		<b>79 984</b>	78 690
LANDAUL	17 180	5 597	14 581	12 964			<b>50 322</b>	38 043
LANDEVANT	28 992	8 162	20 384	9 718			<b>67 256</b>	49 833
LOCMARIAQUER	7 862	3 936	12 755	8 920			<b>33 473</b>	25 512
LOCOAL-MENDON	21 239	7 587	19 258	15 183			<b>63 267</b>	47 264
PLOEMEL	17 579	7 933	19 592	23 192			<b>68 296</b>	51 740
PLOUHARNEL	12 212	4 881	12 954	0			<b>30 047</b>	21 789
PLUMERGAT	28 627	10 834	23 490	140 435			<b>203 386</b>	142 292
PLUNERET	37 507	12 471	37 841	35 943		20 000	<b>143 762</b>	91 296
PLUVIGNER	51 329	14 434	39 650	20 329			<b>125 742</b>	96 081
QUIBERON	20 236	12 832	40 663	0			<b>73 731</b>	54 650
SAINT-PHILIBERT	7 016	3 607	12 052	0			<b>22 675</b>	15 251
SAINT-PIERRE-QUIBERON	9 521	6 008	18 448	0			<b>33 977</b>	24 122
TRINITE-SUR-MER	6 263	3 922	14 794	0			<b>24 979</b>	17 051
SAINTE-ANNE-D'AURAY	19 598	6 554	18 140	47 365			<b>91 657</b>	65 261
<b>TOTAL</b>	<b>530 000</b>	<b>200 000</b>	<b>600 000</b>	<b>500 000</b>	<b>150 000</b>	<b>20 000</b>	<b>2 000 000</b>	<b>1 500 000</b>

Décision N°	Titre	Objet	Vote
<b>2024DC035</b>	<b>Définition des règles d'amortissement dans le cadre de la nomenclature M57</b>	<p>DECIDE :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'approuver les durées d'amortissement telles qu'énoncées dans le tableau ci-dessous ;</li> <li>- de dire que les amortissements seront réalisés en application du prorata temporis à compter de la date du dernier mandat de paiement du bien acquis à l'exception des biens d'une valeur inférieure à 1 000 € TTC qui seront amortis en une annuité unique au cours de l'exercice suivant leur acquisition ;</li> <li>- d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.</li> </ul>	<p><i>Délibération adoptée à l'unanimité</i></p> <p><i>M. Jean-Luc CHIFFOLEAU, M. Olivier LEPICK, M. Jean-Luc LE TALLEC et Mme Aurélie RIO étant sortis.</i></p>

CATEGORIE		CHAPITRE	ARTICLE	DUREE/AN	
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	Frais de réalisation de document d'urbanisme		20	202	5
	Frais d'études non suivis de réalisation		20	2031	5
	Frais de recherche et de développement		20	2032	5
	Frais d'insertion		20	2033	5
	Bail emphytéotique Maison des Salines de La Trinité Sur Mer		20	2088	30
<b>SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES</b>	Subvention d'équipement versée pour les biens matériels, le mobilier et les études		204		5
	Subvention d'équipement versée pour les bâtiments et les installations		204		15
	Subvention d'équipement versée pour les projets d'infrastructure d'intérêt national		204		30
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	Concessions, droits	Logiciels de bureautique	20	2051	3
		Applications informatiques	20	2051	5
		Droits, brevets, licences, marques, valeurs similaires	20	2051	5
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	Plantations d'arbres et d'arbustes		21	2121	15
	Autres agencements et aménagements de terrains		21	2128	15
	Chaudière bois et réseau de chaleur		21	21351	15
	Installations générales agencements, aménagements des constructions		21	21351	10
	Atelier relais de Camors		21	2138	30
	Installations de voirie (Pistes cyclables...)		21	2152	20
	Réseaux	Réseaux d'éclairage public	21	21534	30
		Autres réseaux (téléphonie...)	21	21538	15
<b>EQUIPEMENT TECHNIQUE</b>	Installations, matériel et outillage technique	Matériel et outillage d'incendie (extincteurs)	21	21568	10
		Matériel roulant (Nacelle)	21	215731	10
		Autre matériel et outillage de voirie (signalisation)	21	215738	10
		Autres matériels et outillage (station de carburant cale de Kérispert)	21	215738	60
		Déchèteries	21	2158	30
		Autres matériels et outillage dédiés au chantier d'insertion	21	2158	2
		Bacs et colonnes déchets ménagers	21	2158	10
		Autres matériels et outillage	21	2158	10

<b>AGENCEMENT INSTALLATION</b>	<b>ET</b>	Agencement et installation autres immobilisations corporelles	21	2181	10	
<b>MATERIEL TRANSPORT</b>	<b>DE</b>	Véhicules	Véhicules de tourisme	21	21828	7
<b>BUREAU INFORMATIQUE</b>	<b>ET</b>	Matériel informatique		21	21838	3
		Matériel bureautique (photocopieurs)		21	21838	4
		Matériel de bureau		21	21848	5
<b>MOBILIER</b>	Mobilier		21	21848	10	
	Bacs Ordures ménagères		21	21848	10	
<b>MATERIEL TELEPHONIE</b>	Matériel téléphonie		21	2185	3	
<b>AUTRES MATERIELS</b>	Autres immobilisations corporelles		21	2188	10	
	Electroménager		21	2188	7	

Décision N°	Titre	Objet	Vote
<b>2024DC036</b>	<b>Désignation des membres de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées</b>	<p>DECIDE :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de prendre acte de la liste des représentants désignés par les communes au sein de la CLECT conformément au tableau ci-dessous ;</li> <li>- d'abroger la délibération n°2024DC/007 du Conseil communautaire en date du 9 février 2024 ;</li> <li>- d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.</li> </ul>	<p><i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>  <i>M. Jean-Luc CHIFFOLEAU, M. Olivier LEPICK, M. Jean-Luc LE TALLEC et Mme Aurélie RIO étant sortis.</i></p>

AURAY	Pierrick KERGOSIEN
BELZ	Bruno GOASMAT
BREC'H	Fabrice ROBELET
CAMORS	Jean-Jacques CORBEL
CARNAC	Pascal LE JEAN
CRAC'H	Jean-Loïc BONNEMAINS
ERDEVEN	Dominique RIGUIDEL
ETEL	Guy HERCEND
HOEDIC	Jean Luc CHIFFOLEAU
ILE D'HOUAT	Philippe LE FUR
LA TRINTE SUR MER	Jean-Paul LE NIN
LANDAUL	Arnaud THOMAZO
LANDEVANT	Pascal LE CALVE
LOCMARIAQUER	Bertrand MAHE
LOCOAL MENDON	Karine BELLEC
PLOEMEL	Lénaïck LE PORT-HELLEC
PLOUHARNEL	Chantal LE BIHAN-LE PIOUFF
PLUMERGAT	Philippe LE RAY
PLUNERET	François POMMOIS
PLUVIGNER	Diane HINGRAY
QUIBERON	Serge BROSOLO

SAINTE-ANNE D'AURAY	Maria LE FRAPPER
SAINT-PHILIBERT	Philippe FLOHIC
SAINT-PIERRE QUIBERON	Stéphanie DOYEN

Décision N°	Titre	Objet	Vote
2024DC037	<b>Attribution d'un fonds de concours au profit de la Commune de Sainte-Anne d'Auray</b>	DECIDE : - d'approuver le versement d'un fonds de concours de solidarité d'un montant de 150 000 € à la Commune de Sainte-Anne d'Auray pour le projet d'aménagement de la rue Nicolazic ; - d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>
2024DC038	<b>Attribution d'un fonds de concours au profit de la Commune de Locoal-Mendon</b>	DECIDE : - d'approuver le versement d'un fonds de concours territorial d'un montant de 50 000 € à la Commune de Locoal-Mendon pour le projet de rénovation énergétique de la salle de sports ; - d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité M. Pascal LE JEAN et M. François POMMOIS étant sortis.</i>
2024DC039	<b>Attribution d'un fonds de concours au profit de la Commune d'Auray</b>	DECIDE : - d'approuver l'attribution d'un fond de concours territorial d'un montant de 50 000 € à la Commune d'Auray pour le projet de construction d'un Skate Park ; - d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité M. Pascal LE JEAN et M. François POMMOIS étant sortis.</i>
2024DC040	<b>Attribution d'un fonds de concours au profit de la Commune d'Auray</b>	DECIDE : - d'approuver le versement d'un fonds de concours exceptionnel d'un montant d'1 million d'euros à la Commune d'Auray pour le projet de rénovation-extension du complexe sportif La Forêt ; - d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document y afférent.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité M. Pascal LE JEAN, M. François POMMOIS et M. Franck VALLEIN étant sortis.</i>
2024DC041	<b>Attribution d'un fonds de concours au profit de la Commune de Landévant</b>	DECIDE : - d'approuver le versement d'un fonds de concours territorial d'un montant de 50 000 € à la Commune de Landévant pour le projet d'éclairage du complexe sportif ; - et d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité M. Pascal LE JEAN, M. François POMMOIS et M. Franck VALLEIN étant sortis.</i>
2024DC042	<b>Approbation du versement d'un fonds de concours de la Commune d'Etel au profit de la Communauté de communes</b>	DECIDE : - d'approuver le versement par la Commune d'Etel d'un fonds de concours de 400 000 € au profit de la Communauté de communes pour le projet de construction du bâtiment du Centre Nautique de la Ria d'Etel ; - d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité M. Pascal LE JEAN, M. François POMMOIS et M. Franck VALLEIN étant sortis.</i>

2024DC043	<b>Approbation du versement d'un fonds de concours de la Commune d'Etel au profit de la Communauté de communes</b>	DECIDE : - de verser une offre de concours au profit du Syndicat de communes « Mériadec villages » d'un montant de 49 000 € ; - d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent et notamment la convention d'offre de concours.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité M. Pascal LE JEAN, M. François POMMOIS et M. Franck VALLEIN étant sortis.</i>
2024DC044	<b>Attribution d'une subvention supérieure à 23 000 euros - Académie de Musique et d'Arts Sacrés</b>	DECIDE : - d'attribuer une subvention d'un montant de 55 000 € à l'association Académie de Musique et d'Arts Sacrés ; - et d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité Mme Annie AUDIC, M. Philippe LE FUR, M. Pascal LE JEAN, Mme Dominique OLLIVIER-FRANKEL, M. François POMMOIS et M. Franck VALLEIN étant sortis.  M. Roland GASTINE et Mme Sophie LEMOULINIER ne prennent pas part au débat et se retirent du vote.</i>
2024DC045	<b>Attribution d'une subvention supérieure à 23 000 euros - Paysages de Mégalithes de Carnac et du Sud Morbihan</b>	DECIDE : - d'attribuer une subvention d'un montant de 35 000 € à l'association Paysages de Mégalithes de Carnac et du Sud Morbihan ; - et d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité Mme Sophie LEMOULINIER, M. Dominique RIGUIDEL et M. Philippe LE RAY ne prennent pas part au débat et se retirent du vote.</i>
2024DC046	<b>Attribution d'une subvention supérieure à 23 000 euros - Initiative Pays d'Auray</b>	DECIDE : - d'attribuer une subvention d'un montant de 47 500 € à l'association Initiative Pays d'Auray ; - et d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité M. Philippe LE FUR, M. Pascal LE JEAN et M. François POMMOIS étant sortis.</i>
2024DC047	<b>Attribution d'une subvention supérieure à 23 000 euros - Mission Locale du Pays d'Auray</b>	DECIDE : - d'attribuer une subvention d'un montant de 176 200 € à la Mission Locale du Pays d'Auray ; - et d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité M. François POMMOIS étant sorti.  Mme Diane HINGRAY, M. Pierrick KERGOSIEN, Mme Sophie LEMOULINIER et M. François SERMIER ne prennent pas part au débat et se retirent du vote.</i>

2024DC048	<b>Attribution d'une subvention supérieure à 23 000 euros - Association les P'tits Loups</b>	DECIDE : - d'attribuer une subvention d'un montant de 205 000 € à l'association les P'tits Loups ; - et d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité M. François POMMOIS étant sorti.</i>
2024DC049	<b>Attribution d'une subvention supérieure à 23 000 euros - Baie de Quiberon au Large</b>	DECIDE : - d'attribuer une subvention d'un montant de 90 000 € à l'association Baie de Quiberon au Large ; - et d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité M. Hervé CAGNARD ne prend pas part au débat et se retire du vote.</i>
2024DC050	<b>Attribution d'une subvention supérieure à 23 000 € à l'association des Galettes du Monde dans le cadre d'une convention pluriannuelle</b>	DECIDE : - d'attribuer une subvention d'un montant de 30 000 € pour 2024 ; - d'approuver la convention d'objectifs pluriannuelle et tripartite avec l'association des Galettes du Monde et la Commune de Sainte-Anne d'Auray ci-annexée ; - et d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent, notamment la convention.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité M. Roland GASTINE ne prend pas part au débat et se retire du vote.</i>
2024DC051	<b>Convention opérationnelle d'actions foncières avec l'EPF Bretagne - 21 avenue du Lizeau – Saint-Pierre Quiberon</b>	DECIDE : - de solliciter l'intervention de l'Etablissement Public Foncier Bretagne pour procéder aux acquisitions des parcelles répertoriées dans la convention opérationnelle d'actions foncières annexée à la présente délibération ; - de s'engager à racheter ou à faire racheter par un tiers qu'elle aura désigné, les parcelles avant le 12 mai 2031 ; - d'autoriser M. le Président à signer la convention ci-annexée ainsi que tout document y afférent et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité M. Bruno GOASMAT étant sorti.</i>
2024DC052	<b>Convention "Mon Accompagnateur Rénov'" entre les ménages et la Maison du Logement dans le cadre du parcours accompagné de l'ANAH (Action 4-1 du Programme local de l'habitat)</b>	DECIDE : - de maintenir un accompagnement pris en charge en totalité par Auray Quiberon Terre Atlantique pour tous les ménages, en priorisant cependant les ménages dits « très modestes », « modestes » et « intermédiaires » ; - d'adopter les projets de conventions tels qu'annexés à la présente délibération dans le cadre du dispositif « Mon Accompagnateur Rénov' » ; - d'autoriser M. le Président à signer les conventions relevant du dispositif « Mon Accompagnateur Rénov' », ainsi que tout document y afférent.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité Mme Karine BELLEC et M. Bruno GOASMAT étant sortis.</i>



2024DC053	<p><b>Définition du cadre d'application du Bail Réel Solidaire sur le territoire d'Auray Quiberon Terre Atlantique (Action 1-3 du Programme local de l'habitat)</b></p>	<p>DECIDE :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de valider le cadre d'application du Bail Réel Solidaire suivant : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Redevance maximale à 1 €/m<sup>2</sup> SHAB/mois,</li> <li>• Indexation de la redevance sur l'IRL,</li> <li>• Revenus des ménages acquéreurs au plafond légal du Bail Réel Solidaire,</li> <li>• Prix de vente maximum des logements au plafond légal du Bail Réel Solidaire ;</li> </ul> </li> <li>- d'approuver l'application de ce cadre à toutes les opérations de logements produites en Bail Réel Solidaire par les Organismes de Foncier Solidaire sur l'ensemble du territoire d'Auray Quiberon Terre Atlantique ;</li> <li>- d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.</li> </ul>	<p><i>Délibération adoptée à l'unanimité M. Bruno GOASMAT et M. Yves NORMAND étant sortis.</i></p>
2024DC054	<p><b>Création de l'Organisme Foncier Solidaire intercommunal "OFS AQTA" sous forme associative</b></p>	<p>DECIDE :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de créer un organisme foncier solidaire sous la forme d'une association sur le territoire d'AQTA ;</li> <li>- d'approuver la participation de la Communauté de communes au collège « Intercommunalité » de l'association et de verser la cotisation annuelle (5 000 € pour 2024) ;</li> <li>- d'approuver le versement d'une subvention d'amorçage de 160 000 € ;</li> <li>- d'approuver la composition du conseil d'administration et la désignation en son sein de 5 représentants de la Communauté de communes ;</li> <li>- de désigner les 5 représentants d'AQTA membres du collège « Intercommunalité » et administrateurs suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Hervé CAGNARD</li> <li>• Stéphanie DOYEN</li> <li>• Bruno GOASMAT</li> <li>• Philippe LE RAY</li> <li>• Claire MASSON ;</li> </ul> </li> <li>- d'approuver les statuts de l'association de type loi du 1er juillet 1901 devant porter l'agrément OFS ci-annexés et d'autoriser M. le Président à les signer ;</li> <li>- d'autoriser la domiciliation de l'association au 40 rue du Danemark à Auray, une convention d'occupation devant être conclue à ce titre ;</li> <li>- d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent, notamment en vue de déclarer l'association en préfecture.</li> </ul>	<p><i>Délibération adoptée à l'unanimité Mme Annie AUDIC et M. Bruno GOASMAT étant sortis.</i></p>
2024DC055	<p><b>Contrat de Ville "Engagement Quartiers 2030" Quartier Politique de la Ville d'Auray</b></p>	<p>DECIDE :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'approuver la contribution d'Auray Quiberon Terre Atlantique telle qu'annexée dans la fiche partenariale ;</li> </ul>	<p><i>Délibération adoptée à l'unanimité</i></p>

		- d'autoriser M. le Président à signer le Contrat de Ville ainsi que la convention GUP en compatibilité avec la présente contribution ainsi que tout document y afférent.	
2024DC056	<b>Convention relative au transfert de Maîtrise d'Ouvrage des travaux de piste cyclable le long de la RD28 à Crach entre le Département du Morbihan et AQTA</b>	DECIDE : - d'approuver et d'autoriser M. le Président à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage du Département à AQTA ci-annexée, ainsi que tout document y afférent.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>
2024DC057	<b>Contrat local de santé Création d'un fonds de soutien aux communes : " la santé en plein air "</b>	DECIDE : - d'adopter le règlement du fonds de soutien « la santé en plein air » pour les années 2024 à 2026 ; - d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>
2024DC058	<b>Rapport annuel de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité (CIA) 2023</b>	DECIDE : - de prendre acte du rapport de l'année 2023 de la Commission intercommunale pour l'accessibilité ; - de prendre acte de la transmission du rapport de l'année 2023 aux organismes concernés ; - d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>
2024DC059	<b>Convention de mandat de représentation de la Personne Morale Organisatrice (PMO) d'une opération d'autoconsommation collective patrimoniale auprès d'ENEDIS</b>	DECIDE : - d'approuver le projet de Convention de mandat de représentation de la Personne Morale Organisatrice (PMO) d'une opération d'autoconsommation collective patrimoniale auprès d'ENEDIS, joint en annexe ; - de fixer la durée de la convention à cinq ans à compter de la date de signature ; - de fixer le montant de cette prestation de la manière suivante : Phase 1 : ouverture de l'opération d'autoconsommation (ACC) (ponctuel, une fois) : 1250 € Phase 2 : gestion de l'opération d'autoconsommation (ACC) (annuel) : 1000 € ; - d'autoriser M. le Président ou la Vice-présidente déléguée au plan climat air énergie territorial à signer tout document y afférent.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>
2024DC060	<b>Présentation du Rapport d'Activité 2023 d'Auray Quiberon Terre Atlantique</b>	DECIDE : - de prendre acte de la présentation du rapport d'activité 2023 de la Communauté de communes ; - d'autoriser sa transmission au Maire de chaque Commune-membre afin qu'une communication soit réalisée en conseil municipal ; - d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité M. Jean-Yves MAHEO étant sorti.</i>

2024DC061	<b>Restitution d'un bien à la Commune d'Auray dans le cadre du transfert de la compétence tourisme à la Communauté de communes</b>	DECIDE : - d'acter du retour du bien sis 20 rue du Lait à Auray dans le patrimoine de la Commune d'Auray ; - d'acter qu'un procès-verbal de restitution du bien sera prochainement présenté en Conseil communautaire. - d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>
-----------	--	---	---

**Etaient présents :** Annie AUDIC, Julien BASTIDE, Karine BELLEC, Katia BONNEC, Sandrine CADORET, Hervé CAGNARD, Jean-Luc CHIFFOLEAU, Hélène CODA POIREY, Marie DUBOIS, Amélie FUSIL-de ROBIANO, Roland GASTINE, Bruno GOASMAT, Marie-Pierre HELOU, Lionel HERVE, Diane HINGRAY, Jean-Pierre KERBART, Pierrick KERGOSIEN, Philippe KERZERHO, Chantal LE BIHAN-LE PIOUFF, Pascal LE CALVE, François LE COTILLEC, Philippe LE FUR, Pascal LE JEAN, Marie-Françoise LE JOSSEC, Sophie LEMOULINIER, Olivier LEPICK, Lénaïck LE PORT-HELLEC, Philippe LE RAY, Jean-Luc LE TALLEC, Jean-Yves MAHEO, Chantal MAHIEUX, Yves NORMAND, Sylvie OLLIVIER, Dominique OLLIVIER-FRANKEL, François POMMOIS, Dominique RIGUIDEL, Aurélie RIO, Odile ROSNARHO, François SERMIER, Franck VALLEIN.

**Absents ayant donné pouvoir :** Dominique DE WIT à Bruno GOASMAT, Valérie DIARD-MARTIN à François POMMOIS, Stéphanie DOYEN à Dominique RIGUIDEL, Nathalie GUEMY à Marie DUBOIS, Guy HERCEND à Hélène CODA POIREY, Ronan LE DELEZIR à Annie AUDIC, Fabien LE PALLEC à Diane HINGRAY, Benoit LE ROL à Pierrick KERGOSIEN, Patrick LE ROUX à Sophie LEMOULINIER, Claire MASSON à Julien BASTIDE, Fabrice ROBELET à Amélie FUSIL-de ROBIANO, Katia SCULO à Lénaïck LE PORT-HELLEC, Arnaud THOMAZO à Dominique OLLIVIER-FRANKEL.

**Absents excusés :** Ronan ALLAIN, Gildas GOUARIN, Christelle JAFFRE-DANET, Claude JARNO.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Membres en exercice : 57	Présents : 40	Votants : 53
--------------------------	---------------	--------------

Décision N°	Titre	Objet	Vote
2024DC062	<b>Modalités de mise en œuvre du régime indemnitaire</b>	DECIDE : - de mettre en œuvre les nouvelles modalités du régime indemnitaire définies ci-dessus ainsi que ses annexes, à compter du 15 avril 2024 ; - d'abroger au 15 avril 2024, la délibération du Conseil communautaire n°2022DC/018 prise dans sa séance du 4 février 2022 relative aux nouvelles modalités de mise en œuvre du régime indemnitaire ; - d'inscrire au budget les crédits correspondants ; - d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>
2024DC063	<b>Mise à jour du tableau des emplois</b>	DECIDE : - d'adopter les propositions ci-dessus à compter du 15 avril 2024, ainsi que la modification des délibérations sus visées selon l'annexe jointe ; - d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent ; - d'inscrire au budget les crédits afférents.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>